

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

DELIBERATION N° 11-475

29 AVRIL 2011

SOLIDARITES

Adhésion de la Région à l'association "Elu-e-s Contre les Violences faites aux Femmes" (ECVF)
Cotisation

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération cadre n°05-123 du 24 juin 2005 du Conseil régional relative à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ;

VU la délibération n°10-1277 du 27 octobre 2010 du Conseil régional adoptant les nouveaux cadres d'intervention dans les domaines des solidarités, de la politique régionale des villes et de la Santé ;

VU l'avis de la commission "Solidarités, prévention et sécurité, santé et services publics" réunie le 21 avril 2011 ;

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur réuni le 29 Avril 2011.

CONSIDERANT

- que la Région s'est donnée pour objectif de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes tant dans ses politiques volontaristes que dans celles qui relèvent des ses compétences d'attribution ;

- que de nouveaux cadres d'intervention dans les domaines des solidarités, de la politique régionale des villes et de la santé ont été adoptés par le Conseil régional par délibération n°10-1277 du 27 octobre 2010 ;

- que la lutte contre les violences faites aux femmes est à la fois une composante et une condition indispensable de réussite de la politique globale de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes que la Région souhaite poursuivre, redéfinir et amplifier ;

- que l'efficacité d'une politique publique en matière de prévention et de lutte contre ces violences nécessite, outre une bonne visibilité, d'importants efforts d'information et de formation des divers acteurs, la mise en cohérences des diverses initiatives, l'apport d'expertises, la connaissance et l'échange des bonnes pratiques ;

- que l'association nationale ECVF a pour but d'apporter aux élu/es et aux collectivités territoriales adhérent/es, aides, formations et conseils pour la mise en œuvre des politiques globales de lutte contre les violences faites aux femmes , et facilite les échanges d'information et d'outils entre ses adhérent/es ;

- que l'adhésion de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'association ECVF revêt un intérêt régional manifeste pour la visibilité et l'efficacité de la politique qu'elle souhaite mener en la matière ;

DECIDE

- d'adhérer à l'association ECVF, dont un exemplaire des statuts est annexé à la présente délibération ;

- d'attribuer à ECVF la somme de 5 000 € au titre de la cotisation d'adhésion de la Région à cette association pour l'année 2011 ;

- d'affecter 5 000 € en autorisation d'engagement sur le programme LR 620 « Egalité femme/homme » chapitre 011 du budget régional 2011.

Le Président,

Signé Michel VAUZELLE